

Décision n° 2024-1778
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 31 juillet 2024
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 31 juillet 2024,

Pour la Présidente et par délégation

Céline BREDECHE
Secrétaire Générale

Annexe à la décision n° 2024-1778
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 31 juillet 2024

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199102451	AUCHAN HYPERMARCHÉ	59 PETITE FORET	2 VHF
199201908	SAGIL IDF	92 MEUDON LA FORET	1 UHF
199207119	COMMUNE DE VARS	05 VARS	3 VHF
199209130	M. LEIMENSTOLL EMILE	68 KAYSERSBERG	2 UHF
200000347	SIEMENS S.A. S	31 TOULOUSE	1 UHF
200400046	ENDEL	64 LACQ	1 UHF
200800818	XPO SUPPLY CHAIN FRANCE	67 OBERNAI	7 UHF
200900975	SECU'EVENT	67 ECKBOLSHEIM	1 UHF
201401214	EYES SECURITE	60 LE PLESSIS BELLEVILLE	1 UHF
201600636	COMMUNE DE LUCE	28 LUCE	1 VHF
201900412	GCC	31 TOULOUSE	3 UHF
201900486	SERVICOM HIGH TECH LTD	06 JUAN LES PINS	2 UHF
202102341	LEGENDRE AQUITAINE	33 BORDEAUX	2 UHF
202102781	DODIN CAMPENON BERNARD	75 PARIS 18	5 UHF
202200518	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	95 BOUFFEMONT	2 UHF
202203485	FIK SECURITE PRIVEE	67 STRASBOURG	1 UHF
202302084	GCC	34 SETE	2 UHF
202303072	LEGENDRE AQUITAINE	33 BORDEAUX	1 UHF
202303220	GCC	31 BESSIERES	1 UHF
202303336	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	29 PLOUZANE	1 UHF